

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 17

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 12

Votants : 29

Le onze juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 5 juillet 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 5 juillet 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, - Adjointes, M. COLMARD Philippe, M. EL YAKOUTY Abdelhak, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), M. RIGOLI Claude (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor (pouvoir à M. VESIN Marc), Mme DELBAYS Emilie (Mme FRANÇAIS Chloé), Mme FICHARD Andrée (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme HAVEL Céline (pouvoir à Mme SABY Annick), M. HAVEL Julien (pouvoir à M. LEHMANN Patrick), M. MAINHAGU Marc (pouvoir M. WOLF Pascal), Mme SMADJA Karine (pouvoir à Mme LE REUN Karine), Mme LAMAISSON Josiane (pouvoir à M. MAILLET Laurent), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey), M. ROBERT Stéphane (pouvoir à M. LECLERCQ Patrick)

Secrétaire de séance : Mme LE REUN Karine

Urbanisme

DEL20220711_08

Objet : Acquisition foncière Lieu-dit La Croix Rouge : parcelle section D n° 1715p

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du maillage urbain entre la RD 1005 et la RD 20, il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise foncière des travaux de la voie nouvelle avec les propriétaires riverains.

Dans le cadre des négociations en vue d'un accord amiable, il est proposé l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée section D n° 1715p, pour une superficie de 3a41ca, lieu-dit La Croix Rouge, propriété de « Les Copropriétaires de la parcelle D1715 » sur la base d'une cession à titre gratuit, la commune s'engageant en contrepartie à la réalisation et à l'entretien d'un accès aménagé à la voie nouvelle du maillage entre la RD1005 et la RD20.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'accord de principe des Copropriétaires de la parcelle D1715,

Considérant que Les Copropriétaires de la parcelle D1715, propriétaires de la parcelle D 1715, proposent de céder à l'euro symbolique une partie de sa surface, soit 341 m² à la Commune en vue de l'aménagement de la voie nouvelle en contrepartie de la réalisation et de l'entretien d'un accès aménagé à la voie nouvelle du maillage entre la RD1005 et la RD20,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquiescer cette emprise afin de réaliser ces aménagements qui participent à la sécurité des usagers de la nouvelle voie publique,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition d'une emprise de 341 m² appartenant à « Les Copropriétaires de la parcelle D1715 » sur la base d'une cession à titre gratuit, les frais de bornage et d'acte restant à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer l'acte, notarié d'acquisition de ladite parcelle.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Karine LE REUN

Le Maire,
Claire CHUINARD

